



à Montpellier, le 16 mars 2020

Cher(e) adhérent(e),

Afin de respecter les consignes formulées par le gouvernement, l'AIPALS doit faire en sorte de limiter les déplacements non nécessaires des travailleurs des entreprises adhérentes, notamment des personnes vulnérables, afin de protéger leur santé.

Dans ce cadre exceptionnel, voilà les décisions qui ont pu être arrêtées par le Président du Conseil d'Administration, et validées par la Direction Générale du Travail (par le biais de notre fédération PRESANSE) :

### Suivi de l'état de santé

Concernant la mission de suivi de l'état de santé, le personnel de l'AIPALS est prié de tenir compte des critères suivants (validés par la Direction Générale du Travail, au travers de la fédération PRESANSE) :

- Les **visites systématiques périodiques** sont différées pour cause de pandémie à coronavirus – covid-19. Vous allez être contacté pour annuler les rendez-vous programmés. et bénéficier d'un nouveau rendez-vous sera prévu à la reprise de l'activité en fonction des agendas.
- Les **visites de pré-reprise et reprise** sont différées pour cause de pandémie à coronavirus – covid-19. Pour les visites de reprise qui ont un caractère urgent (évaluation du médecin de l'entreprise, ou si absence par un médecin de l'AIPALS), un entretien peut être réalisé par téléphone. Vous allez être contacté pour annuler par notre équipe.
- Seule les **visites d'embauche pour les postes à risques (SIR)** sont maintenues uniquement pour les salariés affectés à des postes indispensables à la continuité de l'activité du pays (secteur nucléaire, secteur santé, etc.)
- Les **visites à la demande**, et les **visites sans avis d'aptitude**, seront différées pour cause de pandémie à coronavirus – covid-19. Vous allez être contacté pour annuler les rendez-vous programmés. et bénéficier d'un nouveau rendez-vous sera prévu à la reprise de l'activité en fonction des agendas.

Les visites reportées feront l'objet d'une reprogrammation à l'issue de la pandémie.

- Toute personne présentant des symptômes ne doit pas se déplacer dans un centre de l'AIPALS, mais doit être orientée vers son médecin généraliste.

### Rendez-vous « Maintien en emploi »

Concernant les rendez-vous programmés avec les Assistantes Sociales, Psychologues du travail et les partenaires (CAP Emploi, etc.).

- Les **rendez-vous « assistantes sociales »** seront effectués par téléphone (si le travailleur dispose des moyens de communication adaptés) ou reportés. Les salariés concernés seront informés.
- Les **rendez-vous « psychologues du travail »** seront effectués par téléphone (si le travailleur dispose des moyens de communication adaptés) ou reportés. Les salariés concernés seront informés.
- Les **permanences CAP Emploi** qui se déroulent dans nos locaux sont annulées. Prise de contact avec ce service partenaire pour mettre en place des rendez-vous téléphoniques.

## Actions en milieu de travail et conseil

---

Concernant les actions en milieu de travail et le conseil :

- Les **actions en milieu de travail** (études de postes, fiche d'entreprise, etc.) seront différées pour cause de pandémie à coronavirus – covid-19. La programmation d'un nouveau rendez- sera prévu à la reprise de l'activité en fonction des agendas.
- Concernant **les événements entreprises** (Safety Day, journées sécurité, etc.) : l'AIPALS annule sa participation. La programmation d'un nouveau rendez- sera prévu à la reprise de l'activité en fonction des agendas.

## Ateliers prévention / Campagnes / Flash

---

Concernant les actions collectives de sensibilisation :

- Les **ateliers prévention** inter-entreprises seront différées pour cause de pandémie à coronavirus – covid-19. De nouvelles dates seront proposées ultérieurement.
- Les **flashes prévention** en intra-entreprise (entre 20 et 99 salariés) seront différées pour cause de pandémie à coronavirus – covid-19. De nouvelles dates seront proposées ultérieurement.
- La **campagne** risque routier du mois de mai (entreprises plus de 100) sera différée pour cause de pandémie à coronavirus – covid-19. Une nouvelle date sera fixée ultérieurement.

Pour rappel, toute personne présentant des symptômes ne doit pas se déplacer dans un centre de l'AIPALS, mais doit être orienté vers son médecin généraliste. Si les symptômes s'aggravent, nous vous invitons à contacter le 15 (114 pour les personnes ayant des difficultés pour entendre ou parler).

**Dans le contexte d'évolution de la situation relative au COVID-19 dit coronavirus, nous tenons à vous assurer, par la présente, de notre entière mobilisation pour vous accompagner à faire face à l'épidémie que nous connaissons. Notre équipe médicale est joignable auprès de son secrétariat ou au 04 28 70 08 85. Nous sommes également joignables par mail à [contact@aipals.com](mailto:contact@aipals.com).**

Nous devons toutes et tous mettre en place des gestes barrières pour protéger la santé, notamment des personnes les plus vulnérables.

La prévention, c'est l'action de chacun dans l'intérêt de tous ! Soyez acteur de la prévention à nos côtés.

Je vous prie de bien vouloir croire, cher(e) adhérent(e), en l'expression de mes meilleures salutations.

Diane LARUEL  
Directrice de l'AIPALS